



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

protection

Question écrite n° 61861

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, des conclusions alarmantes qui viennent d'être rendues, à la suite d'une mission d'explorateur britannique, selon lesquelles la calotte polaire arctique disparaîtra complètement en été « dans vingt à trente ans ». C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer si la France envisage de prendre une initiative forte sur le plan international pour tenter d'éviter une telle catastrophe.

Texte de la réponse

Il convient de rappeler que la disparition totale de la « calotte polaire Arctique d'ici vingt à trente ans » ne concernera que la banquise qui couvre l'océan arctique et non l'ensemble des glaces arctiques. En été, il est fort probable que l'ensemble de cette banquise disparaisse temporairement. Sa superficie varie en moyenne entre 7 millions de kilomètres carrés (pendant l'extension minimale de septembre) et 15 millions de kilomètres carrés (pendant l'extension maximale de mars). Son extension minimale s'est considérablement réduite ces dernières décennies. Les surfaces enregistrées étaient de 5,32 millions de kilomètres carrés en 2005 et de 4,13 millions de kilomètres carrés en septembre 2007. En 2008, l'extension minimale de la banquise a été de 4,52 millions de kilomètres carrés, et pour la première fois les passages maritimes du Nord-Ouest et du Nord-Est étaient simultanément libres de glace, ce qui est inédit depuis le début des observations arctiques et qui préfigure sans doute un phénomène de plus en plus fréquent à l'avenir. La disparition totale des glaces arctiques dont la calotte polaire du Groenland, en 2020 ou 2030, n'est pas réaliste pour des questions physiques et climatiques. Une telle fonte qui représenterait une hausse de 6 à 7 mètres du niveau de la mer, est totalement exclue de toutes les modélisations climatiques futures, même les plus pessimistes. La fonte de la banquise préoccupe la France comme l'ensemble de la communauté internationale : en effet la fonte de la banquise a un effet d'accélération du réchauffement climatique (la banquise disparaissant, c'est autant de chaleur qui n'est plus réverbérée et qui est stockée dans l'océan). Face à cette situation très préoccupante, le seul levier est une action concertée internationalement afin de limiter le réchauffement climatique. Compte tenu de l'inertie du climat, il n'est plus possible d'empêcher totalement ce phénomène de fonte, il faudra se contenter de limiter son ampleur. La réduction globale des émissions de gaz à effet de serre peut permettre d'atteindre cet objectif : la France et ses partenaires européens ont joué un rôle pionnier, à cet égard, à travers l'adoption du paquet énergie climat lors de la présidence française de l'UE et son engagement à baisser de 20 à 30 % ses émissions de gaz à effet de serre. Mais, l'action de la France ou de l'Europe seule n'est pas suffisante. La France s'est engagée activement, lors des discussions à Copenhague, afin d'endiguer le réchauffement climatique et ses effets néfastes, à travers un accord ambitieux pour réduire les émissions préjudiciables au climat. La diminution de la banquise, conséquence du réchauffement climatique, sera très dommageable pour les écosystèmes marins. C'est un habitat particulièrement important, depuis les algues microscopiques qui y poussent jusqu'aux mammifères marins (pour qui elle sert à la fois d'espace de reproduction pour les phoques et de zone de chasse pour les ours polaires). Une réduction de la banquise représenterait donc un impact négatif pour ces espèces, dont

certaines seraient profondément bouleversées. Par ailleurs, cette fonte de la banquise arctique pourrait entraîner, à moyen terme, une attractivité nouvelle de ces espaces pour les activités de pêche et de transport de marchandises. Ces opportunités doivent toutefois être évaluées de manière globale au vu des risques nouveaux qui seraient associés à ces activités dans une région aussi fragile que l'Arctique (risque de surpêche, risque de pollution, risque pour les équipages dans des eaux isolées des systèmes actuels de secours). La situation géopolitique de l'Arctique est complexe car cette région est, à la différence de l'Antarctique, habitée pour une partie et incluse dans les limites territoriales des nations limitrophes. L'Union européenne a sans doute un rôle à jouer et la Commission a présenté, en novembre 2008, une communication au Conseil et au Parlement contenant un certain nombre d'actions regroupées en trois axes : protection et préservation de l'Arctique en accord avec sa population, avec en particulier le renforcement des programmes d'observations et d'analyse ; promotion de l'exploitation durable des ressources ; contribution à une meilleure gouvernance multilatérale de l'Arctique. Consciente de ces implications futures, la France, qui a été très active dans l'élaboration du traité sur l'Antarctique en 1959 puis du protocole de Madrid adopté en 1991 sur la protection de l'environnement en Antarctique, a anticipé cette question et porté cette réflexion auprès de ses partenaires européens et des États riverains de l'Arctique afin que les changements induits par le climat puissent être anticipés au plus tôt. À cet effet, un travail sur ce thème sensible est actuellement entrepris par l'ambassadeur chargé des négociations internationales pour les pôles arctique et antarctique, M. Michel Rocard.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61861

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10082

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1397